



## Naturalisation ajournée a cause d'un pv

Par **Adam 31**, le **12/03/2015 à 09:18**

Bonjour,

Je vous explique mon cas, alors voilà, je suis en contra pro j'ai 23ans et j'ai fais une demande de naturalisation il y'a 4 mois, ayant toujours vécu en France depuis l'âge de une semaine, toute ma scolarité a été ici. Aujourd'hui on ma refusée la naturalisation a cause d'un procès verbal sans jugement. En effet, en 2009 la veille de mon anniversaire pour rentrer chez nous avec un ami on a volée deux velib, on a été attrapé par la police ce jour la on été mineur et on nous a demandé le remboursement des dommages qu'on a réalisé et c'est ce qu'on a fait une connerie de jeune ados qui a été certes débile mais c n'était pas quelque chose d'énorme. J'avais fais une demande de naturalisation il y'a de ça deux ans demande qui a été refusée car je ne justifier pas de revenu vu que j'étais lycéen chose qui est normale. Après deux ans j'ai fait une autre demande aujourd'hui elle a été refusée a cause de ce procès verbal. J'ai honte de ce que j'ai fais ce jour la et depuis j'ai jamais eu de problème avec la justice ni rien je suis bien intégré, je suis en bts deuxième année en alternance et a ce jour je justifie de revenus je possède le cap le bac technologique et je passe mon bts en contrat pro au sein d'un laboratoire. Je ne comprends pas ce refus alors que je justifie d'une bonne intégration des erreurs on en fait tous et aujourd'hui on me refuse le droit d'être français a cause d'une erreur de jeunesse que je regrette. Si quelqu'un peux m'aider a ce sujet je vous remercie d'avance. Je ne sais pas quoi faire pour moi je suis français et je pense avoir droit a être officiellement français mais on refuse de le donner cette nationalité. J'attends vos réponses merci d'avance..

[ Modifier mon message ][ Supprimer ]